

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 31 (1893)
Heft: 18

Artikel: L'année de la misère : [suite]
Autor: Favraz, L.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-193605>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ANNÉE DE LA MISÈRE

par L. FAVRAT.

XII

Judith cependant ne partageait pas entièrement ces sentiments de joie et d'espérance. Elle n'avait pas revu le cousin depuis le milieu de mars, où il avait fait sa dernière visite à Mauverney, et elle trouvait un peu longue cette absence de deux mois. Il lui arrivait quelquefois de suivre des yeux le sentier qui allait rejoindre la route de Berne, et n'apercevant rien, elle reprenait son travail, sans se trahir autrement que par un calme, une tranquillité qui ne lui était pas habituelle. Elle causait et riait moins qu'à l'ordinaire, mais personne ne s'en apercevait, personne ne la questionnait et la jeune fille était seule à tourner et retourner ses rêveries.

C'est l'oncle qui s'était chargé d'aller terminer l'affaire du cautionnement, à la prière de Jeanne-Marie qui voulait obtenir un rabais sur les frais dus au procureur, frais déjà considérables, qui avec l'intérêt accroissaient la dette d'une centaine de francs.

— Allez, s'il vous plaît, l'oncle, avait-elle dit; Pierre à Claude ne sait rien demander, et qui ne demande pas n'a rien; allez et faites pour le mieux. Et il était parti un matin pour Lausanne, ayant mis ce jour-là son vieux tricorne et son garde-habit de milaine à gros boutons plats; il faut ajouter que Judiette lui avait donné une cravate de siamoise, et qu'elle avait poli les boucles de ses souliers, de sorte qu'il avait très bon air et qu'il pouvait se présenter avec avantage. Sa mission réussit à souhait; il obtint le rabais, solda le billet et se le fit remettre bien et dûment quittance. La bonne pipe qu'il fuma en remontant de Lausanne! Je crois qu'au retour il eût embrassé Judith, bel et bien, s'il n'eût pas trouvé Pierre à Claude qui faisait du bois sur le sentier, et qui lui rabattit toute sa joie. — On est de Berne! s'écria l'oncle en l'abordant, tout est fini, j'ai eu le rabais et ils sont payés. Nous sommes de Berne!

— Ma foi! non, que nous ne sommes pas de Berne, répondit tristement Pierre à Claude.

— Hé bien, qu'y a-t-il encore?

— Il y a que le cousin a tout rompu et qu'il ne veut plus entendre parler de Judith, ni en blanc, ni en noir!

— Ah! ça, mais il est donc fou?

— Fou ou non, c'est comme ça. Il y a quelque chose par là-dessous que je ne comprends pas. On lui aura monté la tête, on lui aura dit que nous n'avons plus rien. Si on avait voulu me croire, ce serait fait, maintenant.

— Ha! ha! c'est ainsi que le cousin veut jouer des tours. Eh bien! qu'il prenne garde de se trouver sur mon chemin, car il pourrait bien arriver que je lui fisse passer un mauvais quart-d'heure; ce n'est pas ainsi que l'on quitte une brave fille.

L'oncle était furieux; il ne s'était pas attendu à ce dénouement; il croyait le cousin plus honnête homme. — Tenez, continua Pierre à Claude, voilà la lettre qu'il a fait écrire et que la Jeanne-Marie a reçue ce matin. C'est l'écriture du régent, à voir, mais c'est bien l'autre qui a signé. L'oncle prit la lettre et lut ce qui suit:

« Le soussigné à l'avantage de vous faire savoir qu'il retire les promesses de mariage

» qu'il a faites à votre fille Judith. Il a de plus l'avantage de vous dire que c'est parce que vous ne lui avez pas dit votre situation.

» Le soussigné vous salue de cœur.

» David CHOLLET. »

— La Judiette sait-elle ce qui en est?

— C'est elle qui a lu la lettre! Je n'étais pas là et Jeanne-Marie ne sait pas lire. La pauvre fille a pleuré toute la journée et nous ne l'avons pas revue.

— Ce diable de cousin! ce que c'est que l'argent! et comme les gens sont les mêmes! Au fond c'est un hypocrite: il a fait bon semblant à la Judiette, parce qu'il lui savait quelque bien, et maintenant qu'il croit s'être trompé, il n'en veut plus, et pourtant il n'a pas de quoi faire tant le fier, lui; il a deux vaches et dix poses de terrain, ce n'est pas le diable. Mais on serait bien fou de se casser la tête pour ce qui est arrivé; puisque le cousin se moque de vous, moquez-vous de lui; quant à la Judiette on tâchera bien de la consoler et de lui trouver quelque chose de mieux que deux vaches et dix poses de terrain, attendez seulement. D'ailleurs elle est encore jeune, elle a le temps de réfléchir. Et que dit la Jeanne-Marie?

— Pas grand'chose, mais elle fait tout de besingue par la cuisine.

Voici ce qui s'était passé à Montpreveyres. Les commères avaient appris au marché de Lausanne des bruits fâcheux sur le compte de Pierre à Claude qui, disait-on, était fort mal dans ses affaires, et ne pouvait pas se libérer du cautionnement. Charles à Samelet, disait-on encore, allait rentrer au pays, acheter un domaine et demander la main de Judith qui ne lui serait pas refusée, et grâce aux coups de langue, tous ces on-dit s'étaient si bien répandus, que bientôt tout le monde en parla à Montpreveyres.

— Tiens, disait-on, il l'a laissée là quand il a vu qu'elle n'aurait rien dans son tablier; il fait bien voir ce qu'il est, un fier-taud, qui se redresse comme s'il avait le grand grimoire.

— Tant pis pour lui! pourquoi s'en va-t-il chercher par là-bas, quand il y a ici la fille de l'assesseur qui l'aurait bien voulu. — On a pourtant dit qu'ils ont du bien, ces gens: vingt poses de terrain et une bonne maison, mais qu'est-ce que ça vaut à ce Mauverney, un pays de loupes. — Sans doute, ajoutait quelqu'un, et d'ailleurs on voit toujours ce qui est au soleil, et les dettes sont à l'ombre. — Ces dernières paroles étaient revenues au cousin, et il n'en fallait pas tant pour le détourner, car il était plus indécis que jamais. Il finit donc par se persuader que si Judith n'avait rien, il n'avait pas, lui, du bien pour deux; et il ne fit plus de visites à Mauverney. Sa mère, de son côté, n'avait pas peu contribué à le faire changer de résolution; comme toutes les femmes de la campagne, elle ne comprenait pas une union où il n'y a pas quelque argent des deux côtés. — Prends bien garde, au moins, disent-elles pour la plupart, ne prends pas une femme qui n'ait rien. Hélas! c'est à la campagne comme à la ville. A la campagne on dit: Sa femme n'a eu que trois cents écus, ou bien: Elle en a eu mille, ou encore: Elle n'a pas eu ce qui ferait mal dans un œil; à la ville on dit autrement: Il a épousé une femme de cinquante mille francs; ou bien, en souriant: Il a épousé sa servante.

Pour toutes ces raisons, le cousin ne devait

pas épouser une femme qui pouvait ne rien avoir. Pensez donc! les voisins, les mauvaises langues, l'honneur, le rang, et cette vilaine phrase surtout, qui pouvait lui revenir: On dit qu'elle n'a rien, sa femme. Décidément, il devait chercher mieux. — Quelques jours après il alla chez le régent et le pria d'écrire à Pierre à Claude pour lui faire savoir qu'il retirait sa parole; le tout appuyé des motifs très plausibles que vous avez pu voir.

(A suivre).

La rolla.

Lâi a dâi dzeins que ne soudzont qu'âi farcès et que ne sont conteints què quand l'ont pu eimbéguinâ cauçon po so fottrè dè li ein après.

L'est dinsè qu'étiõnt, lè z'auto iadzo, lè valets dè pè Senacclieins, on galé petit veladzo à onna pipà dè tabà dè Cossené. Dein cé teimps que vo dio, l'étâi la granta moûda pè Senacclieins que ti lè iadzo que vegnâi on novè vòlet dein lo veladzo, on tâtsivè dè lo menâ à la rolla.

La rolla étâi, soi-disant, onna bête que rapportâvè gaillâ s'on ein accrotsivè iena, et s'on poivè gâgni on part dè picès quand on avâi fini se n'ovradzo, cein n'étâi pas dè mépresî. C'est ellia même bête qu'on lâi dit assebin la *loutre*, su lè papâi, que lè préfets baillont 'na forta prima à cliâo qu'ein accrotsont; mâ dein cé teimps que vo dio, ellia que lâi allâvont lâi créyont atant qu'âi z'âno rodzo.

Quand don mè gaillâ aviont trovâ lâo benèt, et que l'étâi d'accòo, lâi fasont couilli on espèce d'herba que lâi montrâvont et que fallâi mettrè dein onna lotta avoué on espèce dè grougnon et mémo dâi iadzo avoué onna grossa pierra, et lâi recoumandâvont dè ne pas ein pipâ on mot, po ne pas bailli einviâ âi z'auto se l'aviont su qu'on avâi apèçu onna rolla.

On n'allâvè à la rolla què dè né, et faillâi ètrè traî; et quand lo momeint dè parti étâi quie, lè traî gaillâ tracivont à catson, ein faseint portâ la lotta âo noviço. Cllia tsancra dè lotta que pèsâvè bin on quintau fasâi châ lo pourro diablo âo bet d'on momeint; mâ on ne gâgnè rein sein l'affanâ. Lè boune pliacès po la rolla, étiont lo Pont dè pierra, dâo coté dè Latsau, et lo bou dâi Baffiès, et l'est adé quie iò on menâvè lè novés venus. On iadzo arrevâ, lè dou farceu fasont pliacci lo luron dein on terreau, iò l'avâi soveint dè l'edhie tant qu'à la copetta, avoué la lotta eintrémi lè tsambès, et veriâ dâo coté pè iò la bête dévessâi veni. La bête, que sédiâi adé lo terreau, dévessâi s'einfatâ dein la lotta, iò le dévessâi s'étertî contrè la grougne âo la pierra et lo gaillâ dévessâi feni bon et serrâ lè tsambès po ne pas que la sécossa et lè dzevatâès dè la rolla ne fasont betetiulâ la lotta. Quand l'aviont

¹ Etre de Berne, c'est-à-dire sans souci.